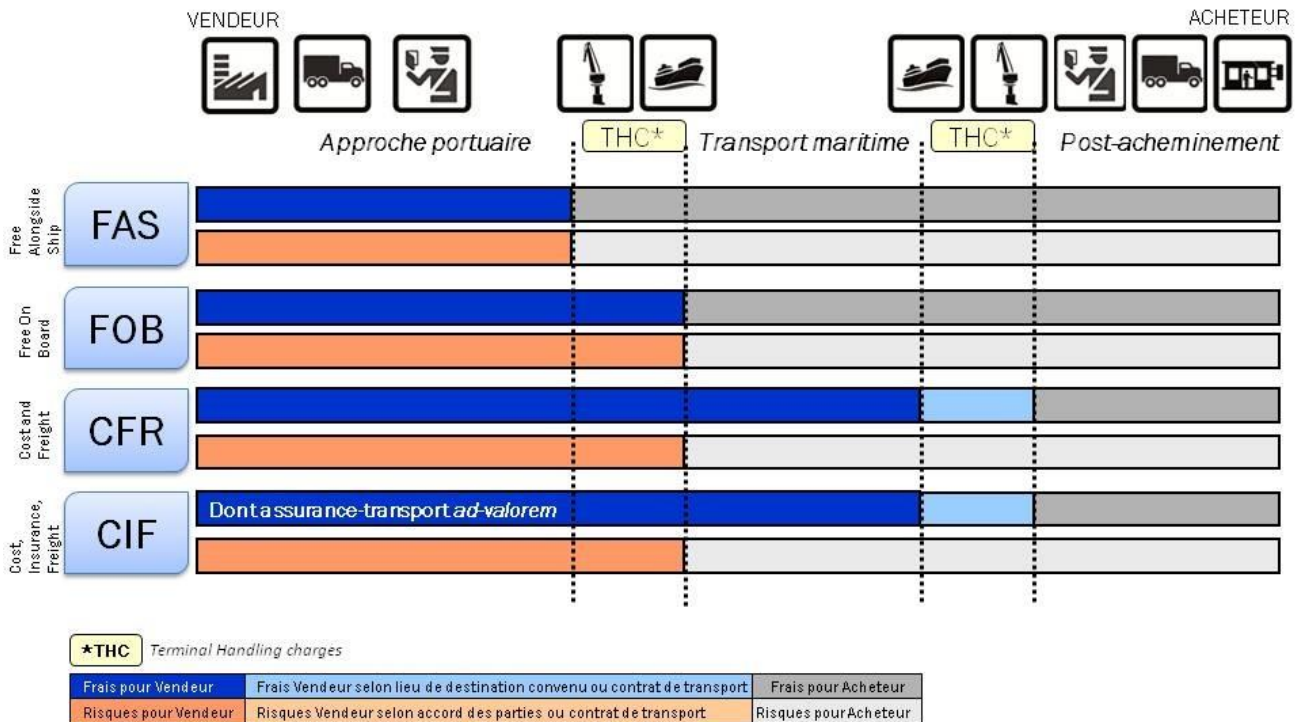




LES INCOTERMS® MARITIMES



Exemple export de France : « CIF Valparaiso/Chili au départ du Havre » = le vendeur organise et avance les frais de transport, assurance-transport comprise, jusqu'au port de Valparaiso, marchandises à bord navire (ou déchargées si prévu dans le contrat de transport et accepté par le client), mais non dédouanées à l'import au Chili. Le vendeur doit notifier l'acheteur de la bonne livraison à bord navire départ **au Havre**.

A partir de ce point, l'acheteur prend en charge les risques que court la marchandise durant le transport. En cas de sinistre-transport, l'acheteur fera jouer l'assurance prise par le vendeur afin de se faire rembourser. Par voie de conséquence, l'acheteur paiera la facture du vendeur

Les Incoterms® 2010 maritimes : Répartition des frais entre **V**endeur et **A**cheteur

Incoterm	Emballage	Chargement sur véhicule départ	Pré-acheminement	Douanes export* et sécurité	Embarquement sur navire	Transport principal (international)	Assurance transport	Débarquement port d'arrivée	Douanes Import* et sécurité + droits et taxes	Post-acheminement	Déchargement chez destinataire
FAS... franco le long du navire...port d'embarquement convenu	V	V	V	V	A	A	A ¹	A	A	A	A
FOB... franco bord port d'embarquement convenu	V	V	V	V	V	A	A ¹	A	A	A	A
CFR... coût et fret port de destination convenu	V	V	V	V	V	V	A ¹	A ou V ²	A	A	A
CIF... coût assurance et fret port de destination convenu	V	V	V	V	V	V	V	A ou V ²	A	A	A

* Le cas échéant

1. Assurance-transport ad-valorem non obligatoire.

2. Selon négocié au contrat commercial ou au contrat de transport. Bien le définir en amont, au moment de la cotation. En informer l'acheteur pour éviter doublons.